



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Président de la Commission:

Serge ANDRIEU
166 Rue de la Tour
84200 CARPENTRAS
Tel : 06.14.97.80.25

Membres: ROSI Bernard (Vice Président) – Florent LEDIG - - MICHEL Eric – SARTORE
Claude-CALIGARIS Christian - PROST Frédéric (Médecin) –LOVISA Fabien (responsable
Quad) - André HONNORAT- Fabrice RAOULT

**REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE
ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2010**

1. OUVERTURE :

**Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du
23 Mai 2010 .**

**Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces
compétitions est censée connaître le présent règlement.**

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions

**Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au
présent règlement.**

**Le championnat de ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence
Inter ou NCA.**

2. TITRES :

Les titres décernés seront les suivants :

2-1 COURSE de 4 HEURES:

- 1. Scratch**
- 2. National E1**
- 3. National E2**
- 4. National E3**
- 5. National 50 à 85 cc : 3 pilotes**
- 6. National 13/14 ans E1 (3 pilotes)**
- 7. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)**
- 8. Féminine (Toutes cylindrées confondues)**
- 9. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)**

2-2 COURSE DE 2 HEURES:

- 1. Scratch**
- 2. National E1**
- 3. National E2**
- 4. National E3**
- 5. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)**
- 6. Féminine**
- 7. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)**

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :
30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. (du premier au vingtième,
conformément au règlement F.F.M).
En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre
de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

Pour être classé au championnat de ligue de Provence, les pilotes devront avoir
marqué des points dans au moins 2 épreuves.

IMPORTANT :

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la
Ligue de Provence

Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage
doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas,
ils concourront pour le scratch uniquement.

Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2
pilotes ne marquera des points au championnat de Ligue .

Pour classer une catégorie au championnat de ligue, le nombre de participants ou
d'équipage doit être au moins de 5 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

3.1 Contrôle administratif:

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- Leur permis de conduire ou une pièce d'identité
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec:

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour les cylindrées 50 à 85 cc avec 1 à 3 Motos.
- De 13 à 14 ans catégorie E1 , 3 pilotes obligatoire
- A partir de 15 ans , 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

3.2 Contrôle technique:

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des
numéros lisibles, conformes et bien faits.

Ils fourniront les brassards de la commission ou tout autre moyen de contrôle
(course de 4 Heures)

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de
dimension normalisée et de couleurs normalisés :

Plaque jaune : numéros noirs

Plaque rouge : numéros blancs

Plaque verte : numéros blancs

Plaque noire : numéros blancs

Plaque blanche : numéros noirs

Plaque bleue : numéros blancs

Le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque.

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2010.

Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 ECE 22/06 seront utilisés.

La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale et pectorale **FORTEMENT CONSEILLÉES**.

IMPORTANT :

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental ou autre système efficace au risque de se voir refuser le départ.

4. ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à 80 € par équipage pour les 4 heures et 40 € par pilotes pour les 2 heures.

L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat.

ATTENTION

Engagement en ligne **OBLIGATOIRE** sur le site Internet : www.engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

La date de clôture des engagements est prévue 15 Jours avant l'épreuve.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité.

ATTENTION : A chaque épreuve, les 10 Premières Places sur la ligne de départ sont attribués au 10 Premiers du classement général, puis les autres numéros seront attribués par ordre d'arrivée des demandes d'engagement, cachet de la poste faisant foi et de la façon suivante :

- De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures,
- De 200 à 399 pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCA,
- De 400 à plus pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCB ou à la journée.

Pour la première épreuve, il sera tenu compte du classement final 2009.

La priorité sera donnée aux pilotes licenciés NCA dans la ligue de Provence.

5. CIRCUIT :

Il aura une longueur minimale 8 Km.

25 équipages au maximum sont admis au Kilomètre.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro.

La rubalise devra être de bonne qualité.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double sauts sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de

Course et déboucher directement sur une ligne droite.
Il est recommandé de placer le speaker près du poste de chronométrage.

6. DEPART :

La première ligne sera constituée en priorité par les licenciés Nca. Elle comprend au maximum 99 pilotes.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, personne ne devra se tenir derrière la moto.

Les pilotes devront avoir un genou à terre.

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives. Ces vagues sont constituées d'au moins 20 pilotes.

Pour les départs de ces vagues les pilotes ont leurs mains sur le guidon, le moteur est arrêté.

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

7. SANCTIONS et PENALITES:

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue. Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui même ou les commissaires et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui même revenir à pied, signaler au directeur de course ou à la cabine de pointage sa panne et montrer le numéro de son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

8 .LITIGES:

Tout litige peut être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

9 . CONTROLES ET FIN DE COURSE:

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines devront faire l'objet d'un contrôle technique. Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de

l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti. Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

10 . OFFICIELS :

1°) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur, il devra être titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain de la LRMP.

2°) Le délégué de la FFM est désigné par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Il est titulaire d'une licence d'Officiel Directeur de Course du 1° Degré spécialité Endurance Tout Terrain.

3°) Deux (2) O.C.S ou O.D.C titulaire 1° degré Endurance T.T seront désignés par le club organisateur.

3°) Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.

4°) Les Chronomètres Officiels chargés d'assurer le classement seront validés par la commission Enduro- Endurance Tout Terrain de la LRMP.

Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

11 . RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

12 . SECURITE:

La présence d'un médecin avec deux ambulances est obligatoire durant le déroulement de l'épreuve.

13. CALENDRIER 2009 :

23 mai 2010 CABASSE (MC du Var 83)
5 septembre 2010 BRAS D ASSE (MC Roumoules 04)
3 octobre 2010 APT
10 octobre 2010 MAZAN
24 Octobre 2010 GOULT
14 Novembre 2010 VALREAS

LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2009

Pour les 2 heures
Ligue Provence 2009

| Nom du Pilote | Numéro attribué à l'année | |
|---------------------|---------------------------|--|
| ALAIZE Didier | 226 | |
| BOULLE Géraud | 229 | |
| BREMOND Mickael | 211 | |
| BREMOND Nicolas | 206 | |
| CHASTAN Damien | 205 | |
| CORBEILLE Sebastien | 202 | |
| DEURRIEU Florian | 203 | |

| | |
|----------------------------|------------|
| DEVISY Arnaud | 201 |
| DURAND Florian | 216 |
| DUSSUELLE Thibaut | 204 |
| ESCALLIER Hervé | 227 |
| GOSSET Nicolas | 224 |
| GUICHARD Laurent | 217 |
| GUICHARD Pierre | 209 |
| GUYARD Bruno | 208 |
| IEMMOLO Emmanuel | 225 |
| IEMMOLO Gilles | 221 |
| KONTZLER Joel | 220 |
| LECLERC Thomas | 218 |
| NICOLAS Anthony | 214 |
| OLIVIER Philippe | 219 |
| PELISSIER Francis | 212 |
| PINTO DELAS Théo | 215 |
| RAYMOND Fabien | 213 |
| ROUX Thierry | 228 |
| SARTORE Christophe | 207 |
| SOURIAU Florent | 222 |
| SUBRA Jean Baptiste | 210 |
| VIDAL Joel | 223 |